

Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SCEUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



RAPPORT D'ACTIVITE

DES SERVICES MUNICIPAUX – ANNEE 2014

Afin de compléter l'information tant des élus que de nos concitoyens, un rapport d'activité des services municipaux a été établi.

Il vient présenter concrètement la diversité des actions menées au quotidien par les agents communaux.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport d'activité des services.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SCEUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



Modifications des statuts du Bassin de Pompey

Transfert de compétences : Entretien des voiries – Politique de la ville – PLUI

Création d'un service commun de Police

I. De nouvelles compétences transférées

I. 1 – Habitat – Urbanisme

Compétence n°4 : Actions relatives à la politique du logement et du cadre de vie.

Par délibération du 18 décembre 2014, le Conseil de Communauté a décidé à l'unanimité d'engager le territoire dans une structuration de la compétence PLU-I (Élaboration de la méthodologie, calendrier) dans l'objectif d'aboutir à un PIADD (Plan Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable) en 2017.

Or, la loi relative à la simplification de la vie des entreprises parue au JO du 21 décembre 2014 assouplit le calendrier de modernisation des documents d'urbanisme pour les communautés de communes qui s'engagent dans l'élaboration d'un PLU-I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avant le 31 décembre 2015.

Ainsi, chaque commune ne serait plus dans l'obligation de mise en compatibilité de son PLU avec le SCOT. Les communes de Champigneulle et Malleloy pourraient interrompre leurs procédures en cours et Montenois ne serait plus dans l'obligation d'en engager une.

Par ailleurs, l'État lance un appel à projet PLU-I auprès des EPCI pour leur permettre de bénéficier de subvention.

Dans ce contexte, le calendrier prévu par la loi nous contraint à débattre des orientations du PADD à l'échelle intercommunale avant le 27 mars 2017, et à approuver le PLU-I au plus tard le 31 décembre 2019.

Il est à rappeler que l'année 2017 marquera l'échéance du 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) suivi en 2018 de celle du PDU.

Il est en conséquence proposé de mettre en œuvre un PLU-I intégrateur, assurant une articulation avec l'ensemble des documents programmatiques et de planification en cours (PLH, PDU, Agenda 21, Plan Paysage...) et aussi permettant de simplifier les procédures, faciliter l'approche transversale des orientations du projet de territoire, les spatialiser et les décliner à l'échelle des différentes communes.

C'est pourquoi il vous est proposé de modifier la compétence 4 – article 2 des statuts en ce sens.

I. 2 – Entretien des voiries

Compétence n°7 – Voirie d'intérêt communautaire

Dans le cadre de la réflexion qui s'est engagée sur l'élaboration du schéma de mutualisation des services dès 2014, il est apparu opportun d'aboutir le transfert de la compétence « Voirie d'intérêt communautaire » - compétence 7 - article 2 des statuts – en transférant à l'intercommunalité la gestion complète de l'entretien des voiries, à savoir : « *le nettoyage, le balayage et le déneigement de l'ensemble des voiries communales ouvertes à la circulation publique et autres voiries par convention* », n'excluant plus l'éclairage public de l'intérêt communautaire.

L'intercommunalité devient donc le principal gestionnaire de l'espace public hors espaces verts, scindant ainsi plus clairement les missions dévolues aux services municipaux et communautaires.

Toujours dans un souci de rationalisation et d'optimisation des coûts, il est prévu de mutualiser les bâtiments techniques ainsi qu'en période hivernale les matériels et services municipaux.

I. 3 – Politique de la ville

Compétence n°8 : Action sociale d'intérêt communautaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit les orientations de la politique de la ville pour les années à venir. Dans le cadre de sa mise en œuvre, une refonte de la géographie prioritaire prend effet au 1er janvier 2015.

En Meurthe-et-Moselle, 18 quartiers prioritaires ont été retenus dont 2 quartiers sur notre territoire : les Mouettes à Champigneulle et la Penotte à Frouard comportant respectivement 1100 habitants et 1150 habitants avec un revenu médian pour le premier 9900€ et 11 600€ pour le second.

Reformulés sur la base d'un projet social de territoire, les futurs contrats de ville uniques conclus avec l'Etat sont portés par les EPCI conformément à la circulaire du 15 octobre 2014, en partenariat avec les villes concernées et leur CCAS.

Afin d'appréhender le projet social dans la globalité du territoire, il est proposé d'établir l'analyse des besoins sociaux sur l'ensemble des communes et le cas échéant, élaborer des

contrats de « développement social et solidaire » à l'échelle communale voire infra communale avec les CCAS, et d'autres instances et acteurs le cas échéant..

Le projet de modification des statuts – compétence n°8 : Action sociale d'intérêt communautaire – article 2 – est modifié en ce sens.

II. Création d'un service commun de Police Municipale

Par délibération n°02 du 23 octobre 2003, la Communauté de Communes a créé une brigade intercommunale de Police Municipale à la demande des communes, pour intervenir en complément des polices municipales où elles existent et permettre à l'ensemble du territoire communautaire de disposer d'un service de police assurant la sécurité et la prévention de la délinquance.

Cette brigade intercommunale ne se substituait pas aux polices municipales et n'agissait pas dans tous les champs d'exercice du pouvoir du maire.

Dès lors, cohabitaient deux services de police municipale avec un morcellement des effectifs dommageables à l'organisation des missions renforcées de pouvoir de police générale des Mairies.

Dans le même temps, l'exercice des pouvoirs de police a fortement évolué avec la possibilité de transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de l'EPCI, dans les domaines, notamment en lien avec l'exercice des compétences communautaires telles que la police de la circulation et du stationnement, la police de l'habitat indigne, la police de la réglementation de collecte des déchets ménagers, du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, etc.

La réflexion portée sur le territoire avec les maires a été, à l'occasion des travaux et ateliers organisés dans le sens d'une meilleure coordination à l'échelle intercommunale des brigades et de mutualisation des moyens, de proposer une brigade unifiée de 17 agents, avec des missions territorialisées de proximité au sein de bureaux de police sous l'autorité des maires, pour permettre de disposer d'équipes renforcées.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de modification des statuts du Bassin de Pompey joint en annexe.

Délibération adoptée par 16 voix pour, 5 voix contre (M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme NOSLIER, Mme DIDRAT-SŒUR), 4 abstentions (M. ORY, M. LEMINEUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

Le maire,

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SŒUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



**GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA NAVETTE SCOLAIRE**

Afin de mutualiser le coût du service de la navette scolaire, il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes avec la Maison d'Enfants de Clairjoie, représentée par l'association Avenir, et d'élire les membres de la commission d'appel d'offres de la commune. La convention constitutive est disponible à l'accueil de la mairie.

Il convient de nommer, un membre titulaire et un membre suppléant.

Sont candidats :

- Monsieur Jean-Paul LAPORTE pour être membre titulaire,
- Monsieur Serge PAULY pour être membre suppléant.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à signer la présente convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,
- élit Monsieur Jean-Paul LAPORTE comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement par 18 voix pour, 5 voix contre (M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme NOSLIER, Mme DIDRAT-SŒUR), 2 abstentions (M. BOILLON, Mme SCHMITT).
- élit Monsieur Serge PAULY comme membre suppléant par 22 voix pour, 3 abstentions (M. PAULY, M. MACHADO, M. BRENDLIN).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.



L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SŒUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

DISPOSITIF BAFA TERRITOIRE - ADMISSION DE RECETTES

Par délibération du 25 juin 2008, le conseil municipal a autorisé le maire à signer des conventions d'engagements réciproques avec des stagiaires BAFA.

Ces conventions prévoyaient une participation de la commune et de divers partenaires aux frais de formation, cent euros restant à la charge des stagiaires.

Ces dispositions sont renouvelées pour l'année 2015.

Il convient d'admettre en recettes 100 € correspondant à la participation de 1 stagiaire.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ADMET en recettes les 100 € susmentionnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SŒUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



Contrat groupe assurance santé

L'autorité territoriale expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance santé ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle le soin de collecter auprès de la caisse des dépôts les statistiques relatives à la mise en place d'une convention de participation et d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité ;

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats

**d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des
collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des
collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de
la protection complémentaire de leurs agents ;**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de charger le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de lancer des appels d'offres, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'un des organismes mentionnés à l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au premier janvier 2016.

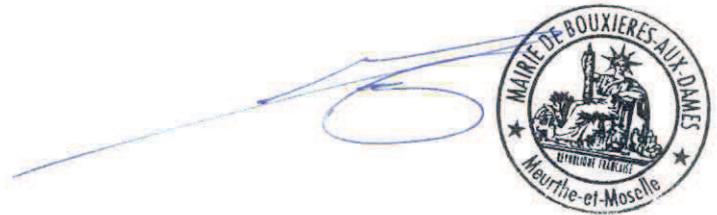
La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

Le maire,

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SŒUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

FETE DU LIVRE 2015

Dans le cadre de la fête du livre et afin de sensibiliser les jeunes à la lecture, il est proposé d'offrir aux enfants résidants ou scolarisés en école publique à Bouxières-aux-Dames 2 bons d'achat de livres, qui sont obligatoirement utilisés le jour de la manifestation, auprès des libraires et auteurs et éditeurs présents.

Le montant de ces bons serait fixé à 7.5 € l'unité, soit un total de 15.00 € TTC par enfant. Un abonnement à la Bibliothèque pour tous serait possible en remplacement de l'achat d'un livre.

Tous les enfants jusqu'au CM2, seraient concernés.

La commune prendrait également en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-aux-Dames souscrits du 17 mai au 30 juin 2015 pour les enfants du collège de la 6^{ème} jusqu'à la 4^{ème}.

- Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'offrir aux enfants, résidant ou scolarisés (jusqu'au CM2) en école publique à Bouxières-Aux-Dames, âgés au plus de 10 ans courant 2015, 2 bons d'achat de livres d'une valeur de 7,50 € l'unité, soit une somme totale de 15,00 €. Ces bons seront utilisables uniquement le jour de la fête du livre.

DÉCIDE que ces bons pourront être échangés par un abonnement à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-Aux-Dames pendant la période du 17 mai au 30 juin 2015.

DÉCIDE que la commune prendra en charge les abonnements à la Bibliothèque pour tous de Bouxières-aux-Dames souscrits du 17 mai au 30 juin, pour les enfants du collège de la 6^{ème} jusqu'à la 4^{ème}. La cotisation forfaitaire de 3€ pour l'inscription de tout enfant supplémentaire reste à la charge des parents.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE	
de conseillers	
en exercice :	27
de présents :	22
de votants :	25

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxieres Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

Etaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SŒUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Etaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :
Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.



DÉTERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il est donc proposé de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

Filière technique				
Grade d'origine	Grade d'avancement	Effectif du grade	Ratio	Nombre de promouvables
Adjoint technique principal 2ème classe	Adjoint technique principal 1ère classe	1	100%	1
Filière sanitaire et sociale				
Grade d'origine	Grade d'avancement	Effectif du grade	Ratio	Nombre de promouvables
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	100%	1

Vu le rapport soumis à son examen,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 avril 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

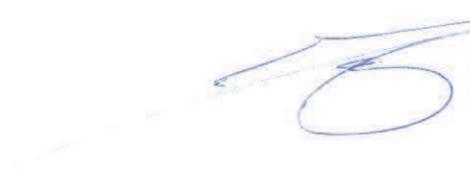
- Décide de retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Denis MACHADO



Commune de BOUXIERES AUX DAMES
PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2015

**DEPARTEMENT DE
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON DE
MALZEVILLE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 22
de votants : 25

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13/05/2015 et que la convocation du conseil avait été faite le 5/05/2015.

M. Denis MACHADO, maire,

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de Bouxières Aux Dames étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

Étaient présents : M. MACHADO, M. FLAMAND, Mme CHEVREUX, M. LAPORTE, Mme BERTRAND-BIEGEL, M. PFEIFFER, M. LEMINEUR, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme WERBICKI, M. BRENDLIN, M. HUBERTY, M. SORDEL, M. ORY, Mme MACHADO-BESSON, Mme CHAUCHARD, Mme COURTIN, M. SCHNEIDER, M. PAULY, Mme LOZINGUEZ, Mme DIDRAT-SŒUR, M. BOILLON, Mme SCHMITT

Étaient absents excusés : Mme VALLE-NERI, Mme MILLOT-HUMBERT, Mme SCHOTT, Mme NOSLIER, M. VOINSON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

Mme VALLE-NERI à Mme RASCAGNERES-GARCIA Mme NOSLIER à Mme LOZINGUEZ
Mme SCHOTT à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, M. Julien ORY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rénovation du plafond de l'espace Majorelle du Foyer rural

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le plafond suspendu de l'Espace Majorelle date de la réhabilitation du bâtiment au cours des années 1975. Celui-ci présente aujourd'hui une certaine vétusté, il demande à être amélioré.

Les principes des travaux sont :

- Dépose du plafond existant,
- Fourniture et pose d'une ossature primaire,
- Fourniture et pose d'un faux plafond en dalles,
- Fourniture et pose d'une laine de verre.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses :

Désignation des prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Dépose du plafond existant	M ²	238	5,5	1 309,00
Fourniture et pose d'une ossature primaire et du faux plafond avec laine de verre	M ²	238	39	9 282,00
			Total € HT =	10 591,00
			TVA 20% =	2 118,20
			Total € TTC =	12 709,20

Recettes prévisionnelles :

Désignation des recettes	Montant
État - DETR (30%)	3 177,30 €
FCTVA (15.761%)	2 003.10 €
Participation de la commune	7 528.80 €
<u>Total recettes</u>	12 709,20 €

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de rénovation du plafond de l'espace Majorelle du Foyer rural,
- Sollicite de l'État une subvention de 30% de la dépense HT au titre de la D.E.T.R.
- S'engage à ne démarrer les travaux qu'après l'autorisation de la préfecture.
- S'engage à ouvrir les crédits nécessaires au BP 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,
Denis MACHADO



Remarques des élus

lors de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2015

Délibération n°2 : Modifications des statuts du Bassin de Pompey

Monsieur Serge PAULY a souhaité à travers ce compte-rendu faire part de ses "craintes de dégradations des services" suite à ce transfert de compétences.